



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

### Séance du 2 octobre 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD représentée par M. MEZUI, Mme JACQUENET représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme TENENBAUM.

### **Objet : Centre Communal d'Action Social - Rapport d'activité 2023**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Dijon, Établissement public administratif communal, voit l'organisation et le fonctionnement de son Conseil d'Administration régis par les articles L123.4 à L123.9 et R123.1 à R123.26 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles.

En application de ces textes, le CCAS met en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques qui répondent à l'analyse des besoins sociaux qu'il lui revient de réaliser.

L'action sociale déployée par le CCAS constitue une dimension importante de la politique municipale et établit de forts liens avec d'autres directions de la collectivité comme avec un réseau partenarial particulièrement dense.

Le rapport d'activité 2023 vise à permettre de disposer d'une présentation d'ensemble et détaillée des actions portées en 2023 par le CCAS de la Ville de Dijon et des ambitions qui sont les siennes en matière de prévention et d'accès aux droits pour les publics dijonnais ayant recours à ses services.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte du rapport d'activité 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1